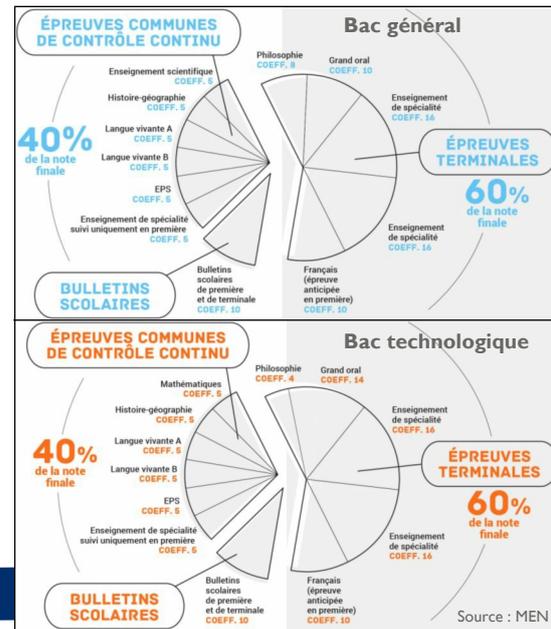


# CONTRÔLE CONTINU DU BAC EN CLASSE DE PREMIÈRE : NE RIEN SE LAISSER IMPOSER !

Le bac Blanquer, pour sa première session en 2021, commence cette année en Première avec l'épreuve anticipée de français (EAF, 10 % du bac) et une partie des Épreuves Communes de Contrôle Continu (E3C, 30 % du bac). Les notes (hors E3C) de toutes les disciplines (dont l'EMC et toutes les options) participent au calcul de la moyenne des moyennes en Première (5 % du bac) puis en Terminale (5 % du bac) au titre -là aussi- du contrôle continu. La vigilance collective doit agir pour éviter toute surcharge de travail et écarter autant que possible la dérive vers un bac local, inégalitaire et sans valeur pour les élèves. A cette étape de l'année, l'objectif du SNES-FSU est bien d'obtenir un cadrage fort du contrôle continu.



## LES E3C, ÉPREUVES « COMMUNES » DE CONTRÔLE CONTINU

Pour un élève, six disciplines sont concernées, chacune comptant pour 5% du bac (soit  $6 \times 5 = 30\%$ ) :

- Histoire-géographie, la note sera la **moyenne des 3 épreuves communes** : janvier et mai en Première, mai en Terminale ;
- LVA, la note sera la **moyenne des 3 épreuves communes** : janvier et mai en Première, mai en Terminale ;
- LVB, la note sera la **moyenne des 3 épreuves communes** : janvier et mai en Première, mai en Terminale ;
- Enseignement scientifique (série générale), la note sera la **moyenne des 2 épreuves communes** : mai en Première, mai en Terminale ;

**ou Maths** (dans le tronc commun des séries technologiques), la note sera la **moyenne des 3 épreuves communes** : janvier et mai en Première, mai en Terminale ;

- EPS (sans changement) ;

- L'enseignement de spécialité abandonné en fin de première : la note sera celle de l'unique épreuve commune de mai en Première.

	NOV./DÉC.	JANVIER	FÉVR./MARS	MARS	MAI-JUIN
Le BAC BLANQUER : évaluation permanente DE LA PREMIÈRE... ... À LA TERMINALE	Bulletins du premier trimestre	1 <sup>re</sup> session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) : hist.-géo, LVA, LVB, maths (voie technologique)	Bulletins du second trimestre		2 <sup>e</sup> session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) : hist.-géo, LVA, LVB, enseignement scientifique (voie générale) ou maths (voie technologique), spécialité abandonnée
	Bulletins du premier trimestre		Bulletins du second trimestre	Session d'épreuves de spécialités (six jours, cours annulés pour tous)	3 <sup>e</sup> session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) : EPS, hist.-géo, enseignement scientifique (voie générale) et maths (voie techno), LVA, LVB
				VACANCES DE PRINTEMPS	Épreuves anticipées de français (EAF)  Épreuve nationale de philo et épreuve du Grand oral

## LES SUJETS (NE) SONT (PAS) COMMUNS...

À l'exception de l'EPS, toutes ces épreuves ont des sujets « communs » car piochés dans la **banque nationale de sujets**. Celle-ci n'est pas encore prête et ne sera pas ouverte avant novembre... pour les chefs d'établissements ! S'ils ne peuvent être modifiés au local, les sujets peuvent cependant être différents selon les classes (voir la note de service au BO du 25 juillet 2019). Le « commun » a donc ici ses limites...

→ La note de service précise que le ou les sujets sont choisis par les enseignant-es : c'est un acte pédagogique à préserver. Un temps banalisé est à demander pour un conseil d'enseignement portant sur le choix du sujet et son barème.

## DES ÉLÈVES CONVOQUÉS.. SUR LE TEMPS DE LA CLASSE !

Les convocations sont nominatives et gérées par le Proviseur. La note de service conseille des épreuves dans le cadre ordinaire de la classe, sans temps banalisé. On comprend mieux pourquoi les épreuves ont été presque toutes calibrées à 2h et pourquoi plusieurs sujets pour une même discipline sont nécessaires !

→ Or il s'agit du bac : un temps d'épreuve banalisé et commun est incontournable pour garder à l'examen ses dimensions solennelle et certificative. Si aucun temps dédié n'est dégagé, les nouvelles contraintes d'organisation vont peser sur les épreuves, il ne faut en aucun cas l'accepter. La simplification des procédures demandée par le SNPDEN-UNSA, syndicat majoritaire de chefs d'établissement, ne peut se faire contre l'intérêt des personnels, des élèves et de l'examen.



# Contrôle continu du bac en classe de première : ne rien se laisser imposer !

## LA CORRECTION EST ANONYMISÉE ET SUR ÉCRAN

Chaque lycée a reçu un scanner pour numériser les copies. Une fois les copies anonymisées et brassées, les corrections se font à l'écran. Multiplier les sujets dans une discipline, c'est aussi le risque de multiplier les sujets à corriger.

→ Exiger du temps de correction sur le temps de travail ainsi que du matériel ergonomique. Le SNES revendique par ailleurs le maintien des indemnités pour les corrections de copies du bac.

## L'HARMONISATION DES RÉSULTATS

Elle était prévue un temps par le conseil pédagogique, le SNES a obtenu que ce soit bien effectué au niveau académique. Après cette harmonisation, la copie est restituée à l'élève. Rien n'est dit en revanche à quel moment (à la fin de chaque cycle d'épreuves ?) ni si la copie restituée est commentée (la correction à l'écran sera-t-elle ajoutée à la copie ?).

→ Ces réponses sont indispensables avant toute correction pour écarter tout risque de litiges au local avec les familles et avec les élèves.

## DES ÉPREUVES COMMUNES BLANCHES ?

Elles ne sont pas obligatoires. L'année de Première sera déjà rythmée par la mise en œuvre des nouveaux programmes, les E3C et leur préparation intensive sur les dernières semaines... inutile de multiplier la charge de travail.

→ Pourquoi pas, mais sur la seule initiative des équipes ! Attention à la surcharge de travail...

Plus  
d'informations sur  
[rennes.snes.edu](http://rennes.snes.edu)  
et  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## ABANDON PRÉCOCE D'UN ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

C'est au conseil de classe du second trimestre que l'élève choisit définitivement l'enseignement de spécialité abandonné en Première. Cette étape d'orientation sera délicate pour les élèves, avec le risque de réduire leurs possibilités d'offres de formation dans la procédure Parcoursup. Le choix de garder les Maths en Terminale ou de les suivre en option non financée (Maths Complémentaires) sera l'une des problématiques de la préparation de rentrée 2020, en plus des baisses horaires qui toucheront toutes les disciplines.

→ Il faudra veiller à ne rien précipiter et refuser toute question de cette nature dans les « fiches de dialogue avec la famille » du premier trimestre. Le SNES revendique par ailleurs le maintien des 3 enseignements de spécialité en Terminale pour la sauvegarde des postes et une formation plus diversifiée avant Parcoursup.



Le SNES-FSU a obtenu du Recteur un groupe de suivi et de travail sur la réforme du lycée et la mise en place du nouveau bac. C'est un des moyens de porter la parole des collègues, d'affiner nos analyses et d'exprimer nos revendications : qualité des emplois du temps, réalité et inégalités des combinaisons selon les lycées, répartition des filles et des jeunes issus des milieux populaires selon les enseignements de spécialité, effets sur la voie technologique, remise en cause du groupe classe, conditions de travail des collègues... Faites-nous parvenir vos questions et contributions. Nous en ferons des comptes rendus. Parallèlement, sur le plan national, le SNES-FSU demande la suppression de la première session de ces épreuves communes, et la transformation de toutes les épreuves de baccalauréat du 3<sup>e</sup> trimestre de Première en épreuves nationales.

« SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ! »

Rester informé-e  
publications, stages...

Contribuer à la réflexion et  
l'action collective

ensemble !

Ne pas rester isolé-e !

Parce que ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de  
rémunération et la quotité de service.  
66% remboursés par les impôts !

[rennes.snes.edu/pour-adherer.html](http://rennes.snes.edu/pour-adherer.html)

Défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

Retrouvez-nous sur

[rennes.snes.edu](http://rennes.snes.edu)

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes - Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** - CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau** - Conception et mise en page militantes.

Impression : GPO - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 - Imprimé sur papier certifié Développement durable